

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Revue historique vaudoise |
| Herausgeber: | Société vaudoise d'histoire et d'archéologie |
| Band: | 19 (1911) |
| Heft: | 1 |
| Quellentext: | Lettres de la Harpe à D'Alberti et au petit conseil du Tessin |
| Autor: | La Harpe, Frédéric César de |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et situee dans la ville de Coppet ainsi qu'elle contient en long et large jouxte ses vrais conflins et limittes Sans ce que par cy apres icelluy son filz puisse ny doibje aucune aultre chose recercher ny querelles ni iceulx ses dictz biens. pour iceux avois este par luy avec grand travail et labeur moyennant la grace et benediction du Seigneur. Le priant derechiefz moyennant ce que dessus de tous iceux ses dictz biens. Item finallement donne et legue a Jehan filz de Regnaud de Beausobre son fillieu la somme de dix escus d'or pistolebz pour une foys payables par sa dicte femme heritiere sus nommee apres le deces et trespass d'icelluy testateur sur la generalite de tous ses dictz biens. Revoquant pour ce, cassant et annulant le dict testateur tous aultres testament et ordonnances testamentaires n'aucune s'en trouvait par cy devant avoir este faictes contrariantes et estuy present et son dernier Testament. Lequel veult et commande devoir estre entierement observe accompli et garde tant en jugement que deshors sans aucung empeschement ny contredicte quelconque. Prian sur ce et requerant le Tres honnore et Magniffique Seigneur Ballifz, du dict Vevey et capitayne de Chillon vouloir aux presentes placquer son seel armoye en verification et corroboration de toutes les choses premises. Que furent faictes et passees audic Vevey le dix neufième jour du moys de septembre l'an mille cinq cens nonante. Presens honrables Pierre Wibert et Claude Sylvestre tous deux bourgeois du dict Vevey pour tesmoings a ce requis et appelles.

LETTRES DE LA HARPE A D'ALBERTI ET AU PETIT CONSEIL DU TESSIN

Lausanne, 14 Août 1824.

*A Monsieur D'Alberti, Secrétaire d'Etat à Locarno,
Canton du Tessin.*

MONSIEUR,

Je ne puis assez vous remercier pour l'obligeance que vous eûtes, au milieu de vos importantes occupations, de venir renconter à Bellinzona un concitoyen qui ne vous étoit connu que par l'ami commun. J'aurois été désolé, je vous l'avoue, de quitter le C. du Tessin sans avoir eu l'avantage de faire la connoissance personnelle de celui qui en fait l'ornement.

Quelque courte qu'ait été l'entrevue, elle aura suffi, je l'espère et le désire, pour établir ces relations solides, que les gens de bien, amis de leur pays, doivent entretenir et propager, pour résister au

génie du mal. Les sociétés secrètes sont mises à l'index, mais il existe entre les amis des vraies lumières et de la véritable civilisation, entre tous les philanthropes de tous les pays, une association tacite, fruit de leurs principes et de leurs sentimens, qu'il n'est heureusement pas possible de détruire. C'est en elle que je mets tout mon espoir, et lorsque j'ai le bonheur de rencontrer l'un de ses véritables membres, j'éprouve le besoin de converser avec lui avec ouverture de cœur et franchise. Voilà, Monsieur, ce qui m'engagea de jaser avec vous, comme si j'avois eu l'honneur de vous connoître depuis 30 ans. La vie est si courte, qu'il faut mettre à profit tous ses instants.

J'ai quitté le C. du Tessin, touché de toutes les attentions obligeantes qu'on m'a témoignées. On avoit déjà beaucoup fait pour moi, en m'accordant le droit de Cité, pour quelques services qui ne furent pas aussi complets que je l'arrais désiré, mais on ne peut pas tout ce que l'on veut, surtout lorsqu'on a à faire aux puissans de la terre. Je vous aurois une bien grande obligeance, de vouloir vous rendre auprès du Conseil d'Etat l'interprète de mes sentimens respectueux et de ma vive gratitude pour les attentions honorables dont j'ai été l'objet par ses ordres. Veuillez, je vous prie, lorsque l'occasion s'en présentera, me rappeler au souvenir de M^r le Comis- saire Mollo, qui a mis tant d'obligeance dans ses procédés à notre égard, et l'en remercier encore au nom des trois voyageurs. Au pied même du S^t Gothard, j'ai encore fait l'épreuve de l'hospitalité de mes concitoyens du Tessin. Car M^{rs} Camozzi ont voulu absolument nous traiter gratis.

J'ai admiré vos belles routes. Celle qui est tracée, entre Giornico et Dazio grande, l'emporte sur celle du Simplon, par la hardiesse du tracé, et son grandiose effrayant. Le S^t Gothard m'a paru plus sauvage que le Gd S^t Bernard, et je pense que la construction d'une route par celui-ci, serait bien moins difficile et bien moins dispendieuse que par le premier. En réparant ça et là l'ancienne route du côté de l'Italie, on à du moins fait arriver des chars chargés de bois pour les nouvelles charpentes entreprises au S^t Bernard. — Ma femme fut saisie par le vent froid du Val Tremola, et par un brouillard humide qui nous accueillit subitement, en arrivant sur le plateau du Gothard : ces accessoires ne contribuèrent pas à égayer son aspect. — Le beau tems nous favorisa pour descendre la montagne du côté de la Suisse, et nous vîmes nous reposer, d'abord à Altorf, puis à Stanz. En parcourant le pauvre petit C. d'Uri, il y a certes de quoi être surpris qu'il ait pu exécuter la belle chaussée qui commence à Goeschenen. Pour vivifier tout

cela, il faudrait que le St Gothard fût plus accessible ; mais pour arriver à ce résultat, il faudroit la volonté de fer et les ressources de celui qui fit si longtems trembler le monde ; et comment désirer l'apparition d'un pareil météore, qui est peut-être nécessaire après mille ans, pour balayer les abus enracinés, mais dont l'apparition trop fréquente bouleverseroit complètement le monde ?

Je ne sais, si je me fais illusion, mais en traversant ces premiers Cantons, auxquels nous devons notre existence nationale actuelle, il m'a paru que les hommes d'aujourd'hui n'étoient plus de la même race. Une observation pénible m'a généralement frappé pendant mon voyage : l'ignorance du peuple, associée à une espèce d'indifférentisme pour ce qui devroit constituer l'*Esprit public*. Comment pourrions-nous cependant espérer de conserver notre indépendance et nos institutions plus ou moins libérales, si ce qui manque à nos ressources matérielles, physiques, palpables (armes, argent, nombre), n'étoit pas remplacé par l'arsenal invisible de la puissance morale, par l'*Esprit public*, en un mot ? L'Ecole de Thoune, les camps d'exercice, les revues cantonales, les exercices au tir, sont sans doute choses excellentes ; mais il faut une âme qui mette en jeu tout cela, et cette âme doit être formée tout à la fois par une éducation nationale, qui soit en harmonie avec les institutions, et par un développement de ces institutions qui les grave de bonne heure dans les cœurs et la mémoire. Tant que ces choses n'auront pas lieu, tant qu'on ne s'en occupera pas avec urgence, notre indépendance, notre liberté seront à la merci des événements. Il nous manque en un mot le *mens agitat molem...* Espérons qu'enfin on s'en apercevra.

J'ai fait vos complimens à mon ami Monod qui revient du Chablais où il a été envoyé pour complimenter le R. de Sardaigne, avec trois autres membres du Grand Conseil : M. L'Inspecteur général *Muret*, le Lt Col. *Grand* d'Hauteville, et le Juge de paix de Lausanne, *de Mollins*. L'arrivée de ce monarque sur la rive opposée de notre lac y a attiré force curieux, et l'a rendu très vivant. Nos députés ont été fort bien accueillis...

Depuis que nous avons fondé, sous le nom de Cabinet littéraire, une *Société de lecture*, où l'on trouve avec plusieurs brochures, et une petite bibliothèque, environ 60 journaux ou gazettes, politiques, littéraires, scientifiques en français, anglais, allemand et italien, nos jeunes gens, et nos oisifs même, commencent à éprouver le besoin et à goûter les charmes de l'instruction. C'est Genève qui nous a donné l'exemple, et c'est encore à cette Ville que nous devons l'arrangement en vertu duquel les membres de l'asso-

ciation dans l'un de ces Cantons ont une libre entrée dans l'établissement de l'autre.

Carlo Botta, dont vous connaissez probablement l'*Histoire de la guerre de l'indépendance de l'Amérique*, vient de publier en italien et en français l'*histoire d'Italie depuis 1789 à 1814*. On loue beaucoup son style et sa manière, mais on l'accuse, non pas d'avoir altéré les faits, mais d'avoir trop souvent donné les résultats, en supprimant les faits nécessaires pour les bien apprécier. Il paroît aussi sous le titre d'*Hist. de la révolution française* par Mignet, un abrégé en 2 vol. 8°, fort bien écrit, et avec beaucoup d'impartialité.

Vous voyez, Monsieur, que je m'oublie un peu; mais vous en êtes seul la cause. — Ma femme et ma nièce espagnole me chargent de les rappeler à votre souvenir. Conservez moi une petite place dans le vôtre, et agréez, je vous prie, avec les assurances de ma haute considération, celles de mon véritable dévouement.

Votre très humble
et très obt^r Servit^r.

Frédéric César LA HARPE.

J'espère toujours qu'une fois ou l'autre, vous aurrez quelque Commission pour notre Canton, et qu'alors vous descendrez directement chez moi.

ALEXANDRE DE RUSSIE JUGÉ PAR SON PRÉCEPTEUR

Extrait de la correspondance de La Harpe à D'Alberti.

Lausanne. canton de Vaud, le 15 avril 1826.

Monsieur et très honoré concitoyen,

Je suis bien reconnaissant de votre aimable et excellente lettre du 5 avril, et de l'obligeante attention que vous avez eue, en m'adressant votre loi sur les notaires et l'annuaire de votre canton. Ce fut, dans le temps, un vif regret pour moi de n'avoir pu jouir plus longtemps des heures que vous eûtes la complaisance de me consacrer, mais j'ai conservé l'espoir de pouvoir encore en profiter; et en attendant nous avons fait au moins connaissance personnelle, et nous nous sommes entretenus avec l'abandon qui sied aux membres de cette grande république des gens de bien, dont aucun pouvoir sur la terre ne peut heureusement neutraliser les efforts.

Notre commun ami de Zurich¹ m'avoit transmis, dans le temps, ce que vous lui aviez écrit pour moi, et il vous aura mandé à son

¹ Le conseiller d'Etat Paul Usteri, lui aussi, un des patriotes les plus illustres de la Suisse à cette époque.

tour, ce que je lui écrivais en réponse. J'ai été bien sensible à votre souvenir.

La mort d'Alexandre¹ est le chagrin le plus cruel que j'aie éprouvé. La tombe qui le renferme a englouti mes espérances, et mes illusions depuis 35 ans. Ce vide ne peut plus se combler. Depuis 35 ans, je m'étais pour ainsi dire identifié avec ce rare mortel dans lequel je voyais le réformateur d'un empire qui l'attendait depuis les siècles. Les sentiments, que j'avois vu se développer de bonne heure ne me permettoient pas de douter, qu'en dépit des efforts réunis depuis huit ans, pour le détourner, il reviendroit aux doctrines que pendant 40 ans il avoit reconnu pour être les seules vraies. En le voyant si mal secondé par son entourage, surtout depuis que l'intrigue étrangère eut éloigné le respectable Comte de Capo d'Istria, ce qui m'étonne, c'est qu'il n'ait point abjuré les principes : car rien n'avoit été épargné pour l'induire en erreur, pour lui persuader que le bouleversement de l'Europe ne pouvoit être prévenu que par les mesures prises au nom de l'aéropage de la *Sainte Alliance* ; l'horreur profonde qu'il avoit pour la guerre, fut mise à profit par la fourberie, pour l'engager à se soumettre à ce que la majorité de cet aéropage croiroit utile pour conserver la paix, et avec elle les moyens de réformer doucement ce qui en avoit besoin. Cette abnégation inconcevable de toute suprématie, due toute entière à son profond respect pour les droits d'autrui, eut pour résultat de le faire participer aux mesures oppressives que se permit la majorité de cet aéropage, et l'on eut grand soin d'imputer ces mesures à sa prépotence, afin de le dépouiller de l'influence toute puissante que lui avoit acquise, dans le monde entier, sa magnanimité conduite en 1814. Depuis cette époque, rien n'avoit été épargné pour parvenir à ce but : dépopuler cet empereur libéral, qui pouvoit commander à tous les souverains d'Europe de faire droit aux plaintes de leurs peuples, devint le mot d'ordre.

Je le devinai dans le temps, mais la conception étoit si profondément scélérate, que l'âme élevée d'Alexandre ne put y croire, et malheureusement, les sottises faites en Italie, en Allemagne et en France, fournirent des arguments. Il ne faut pas croire, cependant, que ce monarque qu'on cherchoit à effrayer, n'ait pas fait dans ses Etats ce qu'il pouvoit, pour préparer la réforme des abus. En 1817, 18 et 19 furent brisés les fers des serfs de l'Estonie, de la Livonie et de la Courlande, qui devoient préparer des mesures

¹ L'empereur de Russie dont J.-C. de la Harpe fut, comme on sait, le précepteur et l'ami.

analogues dans les provinces russes, si les seigneurs n'avoient pas mis tout en œuvre, pour les faire ajourner, sous toutes sortes de prétexte. Ils savoient que dans les trois provinces ci-dessus, l'Empereur n'avoit rien entrepris, qu'après avoir obtenu le consentement de la majorité de la noblesse, et ils comptoient sur son respect pour cette observance. « Vous avez agi dans l'esprit de notre siècle, et vous avez senti, que les principes libéraux seuls, peuvent fonder le bonheur des peuples. » Telle fut, le 5 mars 1819, sa réponse à la députation de la noblesse de Livonie.

Après avoir, le 13 octobre 1813 (pendant qu'il poursuivoit les François) promulgué en faveur des Polonois insurgés contre lui pour la deuxième fois, une amnistie « qui ordonne l'oubli éternel du passé, et interdit pour l'avenir, toute recherche sur ces affaires », il rétablit la Pologne, et prononce le 27 mars 1818, en installant sa Diète, ce qui suit : « L'organisation qui étoit en vigueur dans votre pays, a permis l'établissement immédiat de celle que je vous ai donnée, en mettant en pratique les principes de ces institutions libérales, qui n'ont cessé de faire l'objet de ma sollicitude, et dont j'esprière, avec l'aide de Dieu, étendre l'influence sur toutes les contrées que la providence a confiées à mes soins.

» Vous m'avez ainsi offert les moyens de montrer à ma patrie, ce que je prépare pour elle depuis longtems, et ce qu'elle obtiendra, lorsque les élémens d'une œuvre aussi importante auront atteint le développement nécessaire. »

L'imprudence inconsidérée des Polonois risqua, il y a quatre ans, de tout perdre, mais Alexandre I^{er} qu'on avoit voulu dégoûter des diètes polonoises, en convoqua néanmoins une en 1825, et alla la présider. Le discours de cloture prononcé le 13 juin, prouve que ses principes étaient les mêmes. Il me disait en 1815 : « Il faut rétablir cette nation ; je suis comme un Polonois, j'aurois fait comme lui ; il n'y a qu'un misérable qui puisse renoncer à avoir une patrie. »

Depuis quelques années, il faut en convenir, il existoit une espèce d'opposition entre les principes énoncés plus haut, et ce qui se passoit ; mais tout me porte à croire, qu'elle ne pouvoit durer bien longtemps. C'est donc une véritable calamité que celle de la disparition d'un tel homme, dans le tems actuel. Les grands de son pays n'étoient pas dignes de lui, mais la nation russe, le véritable peuple russe l'avoit apprécié : « c'est le nôtre », disoit le peuple, et certes, nul mieux que moi, ne sait combien ils avoient raison. Je n'ai jamais connu d'homme plus philanthrope.

Ce n'est que depuis peu, monsieur et très honoré concitoyen,

que j'ose relire les pièces nombreuses de notre correspondance. Il y a eu peu d'exemples de cette intimité, de cette intelligence des cœurs, entre deux hommes placés d'une manière si différente. Un ermite et le chef de 50 millions d'hommes! Il m'est impossible de vous dire tout ce que je souffre au milieu de ces réminiscences. Ma seule ressource est l'occupation ; mais lorsque l'esprit est fatigué, le cœur reprend ses droits, et le compagnon de mes promenades solitaires, le confident de mes pensées, reparoît, et cependant il n'est plus.

J'ai reçu de la mère de cet homme de mon cœur, de sa veuve, du frère qui devoit lui succéder, des lettres déchirantes ; c'est une famille aussi distinguée par l'esprit que par les sentimens.

J'ai eu l'honneur de connoître le successeur actuel ; il a reçu une fort bonne éducation ; il a des connoissances, de l'esprit, de la dignité et du caractère ; tout me fait donc espérer que les vues d'Alexandre ne seront point perdues ; mais le rôle actuel de ce jeune monarque est bien difficile. Je ne doute pas de la réalité des trames. Les grands n'ont jamais renoncé à leurs vieilles chimères, les jeunes officiers ont été prendre la maladie françoise, comme les François allèrent jadis prendre la maladie américaine, et malheureusement les armées ont été retenues pendant quatre ans, prêtes à fondre sur un ennemi qu'elles abhorrent. Assurément, il faudra du courage, de la fermeté et de l'adresse, pour sortir de ces embarras momentanés.

Je n'ai aucune appréhension pour notre existence politique ; elle ne pourrait être en péril, qu'autant que nous serions désunis, et sans défiance relativement aux *cordons sanitaires*. Il faut que ceux qui voudroient traverser nos contrées, à main armée, sachent que nos carabines rayées leur feront acheter chaque maison, chaque hameau, chaque haie, chaque taillis, chaque défilé : nous devons nous préparer à les suivre chez eux, précédés de la bannière « Liberté » et des trompettes de « Jéricho ».

Vous verrez par notre gazette (le *Nouvelliste vaudois*) qu'on discute chaudement chez nous quelques questions intérieures. Le 11 du mois courant, nous avons organisé aussi une « Société cantonale d'utilité publique », dont j'ai l'honneur d'être le président.

J'espère pouvoir aller à Coire pour la Société helvétique des sciences naturelles ; combien il me serait agréable de vous y rencontrer. Je pense aussi aller à Zurich pour la Société helvétique d'utilité publique : j'y verrai des amis, qui me rendront un peu le courage qui m'abandonne souvent. Ma femme et ma nièce espagnole me chargent de les rappeler à votre aimable souvenir.

Conservez-moi, je vous prie, une place dans votre cœur, et agréez les assurances de ma haute considération et de mon sincère attachement.

F.-C. DE LA HARPE.

Quel rôle que celui des puissants de l'Europe, comparés aux héros de Missolonghi !

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

* * Le *Calendrier héraldique vaudois* publié par M. Fréd.-Th. Dubois (Payot & Cie, éditeurs) a dès longtemps conquis sa place chez tous les amis du passé. Celui de 1911 qui vient de paraître porte sur sa couverture un des vitraux de l'Hôtel-de-Ville de Lausanne avec le banneret de la Cité. Nous trouvons ensuite les armes de Pierre de la Tour, bailli de Vaud en 1291, et de François de Montfalcon, évêque de Lausanne en 1347-54. Ces deux planches sont composées dans le style de l'époque où le titulaire était en fonction. Puis viennent les armes des sires de Montagny dessinées d'après une pierre tombale du XIV^e siècle. Cette composition ainsi que les deux précédentes est due à l'héraldiste distingué qu'est M. Th. Cornaz. M. Ernest Correvon reproduit une fresque du XVI^e siècle portant les armes de l'évêché de Lausanne et retrouvée à la Cathédrale. Puis nous trouvons les armes des bailliages d'Orbe-Echallens et de Grandson tirées de la carte des Etats de Berne gravée en 1578 par Schepf. La planche centrale du calendrier reproduit une superbe composition due à ce même Schepf et représentant les armes de la République de Berne, souveraine du Pays de Vaud. Le calendrier nous donne cette année les armes d'un président de la Confédération suisse qui était vaudois : Constant Fornerod, composition originale de M. F. Bovard. Nous trouvons encore les armes du village de Chenaux, des communes des Planches et du Châtelard, dessinées par M. le prof. A. Kohler, du village de Bassins par M. Th. Cornaz.

Le canton de Vaud va fêter le quatrième centenaire de la naissance de Pierre Viret, aussi la planche dessinée par M. le prof. H. Robert et représentant les armes de Viret surmontée de son buste est-elle bien d'actualité cette année. Enfin pour terminer, la quatrième page de la couverture est décorée des anciennes armes de la baronne de Vaud, composition de M. Th. Cornaz d'un bel effet décoratif.

Tous les textes sont composés avec un joli caractère des premières années du XVI^e siècle. A chaque mois nous trouvons des noms de saints ayant joué un rôle dans notre pays au moyen âge et dont la liste a été dressée par le prof.-Dr Marius Besson. Les titres des mois et les vignettes des saints sont de gracieuses et naïves gravures sur bois, tirées des missels lausannois imprimés en 1505 et 1522 à Lausanne.

Ces indications montrent quelle est, à côté de l'intérêt actuel de